



## Formation Métiers

### Mise en Sécurité des Installations Electriques

#### OBJECTIFS

Rendre les participants capables d'intervenir dans la mise en sécurité des installations électriques domestiques.

#### PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances théoriques et des compétences techniques en électricité.

#### PUBLIC

Artisan ou salarié d'une entreprise du Bâtiment

#### VALIDATION

Attestation de stage

#### DUREE & DATES

1 jours soit 8 heures de formation

#### TARIFS

272 € non assujetti à la TVA

#### PROGRAMME

##### La mise en sécurité

##### Cadre d'application :

- Mise en conformité, mise en sécurité, mesures compensatoires ;
- Aspect réglementaire ;
- Responsabilités en cas d'incident ;

##### Aspects pratiques de la mise en sécurité d'un logement

- Appareil général de coupure ;
- Prise de terre, dispositifs différentiels ;
- Locaux contenant une baignoire ou une douche ;
- Tableaux de répartition, dispositifs de protection des circuits ;
- Matériels proscrits et dangereux
- Protection mécanique des conducteurs.

##### Présentation de « l'état de l'installation intérieure d'électricité

- conformément au décret n°2008-384 du 22 avril 2008 et aux arrêtés du 8 juillet 2008, pris pour l'application de l'article L 134-7 du code de la construction et de l'habitation, et selon les exigences de la norme XPC 16 600.

##### Nouveaux guide de travaux

##### La démarche qualité : autocontrôle

- Essais, mesure de la résistance de la prise de terre, mesure de continuité, mesure de l'isolement (mesure compensatoire pour les locaux contenant une baignoire ou une douche) ;
- La fiche d'autocontrôle après travaux

##### L'attestation de conformité pour les logements mis en sécurité L'attestation de conformité (CERFA)

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité pour quelle installation ?
- Comment remplir l'attestation de conformité ?
- Son utilisation en mise en sécurité.

##### Le contrôle Consuel : ses référentiels.

##### Le rapport de contrôle.